



Procès-verbal de la réunion du  
Conseil Municipal

Mardi 6 Mai 2025

*Membres du CM* : 15

*En exercice* : 15

*Présents* : 12

*Votants* : 13

*Convocation* :

30 Avril 2025

*Affichage convocation* :

30 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq

Le six mai à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis, LACAILLE Christine, LUDOT Jean-Raymond, LAMOTTE Marie-Thérèse, ROTHAN Benoit, LEBOEUF Isabelle, Di MALTA Magali, CORDIER Laurent, ROYER Mathieu

Absents excusés : BOURSON Marie-Charlotte, VAILLOT Mathieu ayant donné pouvoir à CASTEX Jean-Marie,

Absent : CARNEIRO Antonio

ROYER Mathieu a été élu secrétaire de séance.

Lors de la réunion du mercredi 6 Mai 2025, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Renouvellement de la convention SPL-XDEMAT
- Délibération création de postes de garde champêtres
- Délibération plan de mobilité 2025-2035
- Festivités du 13 juillet
- Informations diverses

Le Maire,  
Jean-Marie CASTEX

Mardi 6 Mai 2025

*Membres du CM* : 15

L'an deux mille vingt-cinq

*En exercice* : 15

Le six mai à vingt heures

*Présents* : 12

*Votants* : 13

*Convocation* :

30 Avril 2025

*Affichage convocation* :

30 Avril 2025

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis, LACAILLE Christine, LUDOT Jean-Raymond, LAMOTTE Marie-Thérèse, ROTHAN Benoit, LEBOEUF Isabelle, Di MALTA Magali, CORDIER Laurent, ROYER Mathieu

Absents excusés : BOURSON Marie-Charlotte, VAILLOT Mathieu ayant donné pouvoir à CASTEX Jean-Marie,

Absent : CARNEIRO Antonio

ROYER Mathieu a été élu secrétaire de séance.

#### **\*APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 9 AVRIL 2025**

Le Conseil approuve le Procès-Verbal du 9 Avril 2025 à l'unanimité.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION SPL-XDEMAT**

Monsieur le Maire explique que la convention SPL-XDEMAT s'est achevée le 25 novembre 2024 et qu'il convient de la renouveler pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2029. Il rappelle que cette société propose des outils de dématérialisation (lecture de la liste complète des outils utilisés). Dans cette liste certains outils sont gratuits et d'autres payants.

Il revient sur l'utilisation de X-CONVOC et explique les différents messages correspondant aux différentes étapes de la lecture :

Détails non consultés (la messagerie n'a pas été ouverte)

Reçu (la messagerie a été ouverte mais pas la convocation)

Lu (la convocation a été ouverte)

Présence confirmée absence confirmée (voir le détail de ma convocation)

Le jour et l'heure de chaque étape s'inscrit au fur et à mesure dans un historique individuel.

Les membres du Conseil Municipal présents

- **ACCEPTENT** à l'unanimité la signature de la nouvelle convention.

## **DELIBERATION POUR CREATION DE POSTES DE GARDES-CHAMPETRES**

Monsieur le Maire expose que TCM a pour projet la création de 4 postes de gardes-champêtres sur le territoire des 69 communes ne possédant pas de police municipale. Ces gardes-champêtres seront des agents de police judiciaire adjoints, agréés par le procureur et assermentés par le juge judiciaire. Ils assurent des missions de prévention, de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques, de la protection des espaces naturels.

Ces 4 agents fonctionneront par équipe de 2 à raison d'une demi-journée par semaine par commune avec une mise en place possible au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

TCM demande aux conseils municipaux de se prononcer pour accepter ou non la création de ces 4 gardes-champêtres. Dans l'affirmative, TCM demande également si la commune souhaite signer la convention.

Il faut savoir que seules les communes adhérentes paieront une cotisation annuelle de 1 € par habitant (538 € pour Rouilly) et une participation financière pas encore chiffrée pour l'équilibre du budget principal.

Christine LACAILLE ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** avec 11 voix pour et 1 voix contre d'accepter la création de 4 postes de gardes-champêtres.

- **REFUSE** d'adhérer à ce service (11 refus 1 abstension )

## **DELIBERATION PLAN DE MOBILITE 2025-2035**

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller a reçu le dossier complet du plan des mobilités 2025-2035.

Ce plan a été présenté au conseil communautaire du 06 mars 2025 et a recueilli 110 avis favorables sur 113 votants. Les communes ont jusqu'au 10 juin pour donner leur avis après quoi une enquête publique de 30 jours suivra.

Pour être concis, ce plan de mobilité a pour objectif central une réduction de 10% d'émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports. Pour parvenir à ce résultat, le plan va se décliner en 4 axes et 15 fiches action.

Christine LACAILLE ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** à l'unanimité des votants, accepte le plan de mobilité 2025-2035.

## **FESTIVITES DU 13 JUILLET**

Monsieur le Maire expose qu'il faut penser à l'organisation des festivités du 14 juillet. Compte-tenu du calendrier, les festivités auront lieu le dimanche 13 juillet, de 17 heures à 2 heures du matin.

Il demande quels sont les conseillers présents. Il relate la rencontre avec la Présidente de l'A2RM (association de parents d'élèves). L'association désirant gagner de l'argent pour les enfants des écoles, il lui a été proposé de tenir la buvette du 13 juillet ainsi que la petite restauration. L'association a accepté moyennant une aide de conseillers pour la partie buvette et la confection des sandwiches.

La journée pourrait se dérouler de la manière suivante :

17 heures jeux pour enfants. Le nombre de jeux étant lié au nombre de conseillers se proposant pour les tenir.

18 heures jeux pour les adultes animés par le maire. La présence d'Image de Marc n'est pas sûre et s'il est remis, ses interventions pourraient être limitées.

19 heures 19 heures 30 : apéritif animé offert par la municipalité, jeux et tombola.

22 heures : retraite aux flambeaux

23 heures 30 feu d'artifice suivi d'une soirée dansante animée soit par Marc, soit par le DJ qu'il aura trouvé en plan B.

Parmi les conseillers présents, le maire demande ceux qui aideront à la buvette.

Il demande ceux qui acceptent de tenir un jeu pour enfant (trampoline, pêche, chamboul'tout ou autre jeu d'adresse)

Il demande pour finir qui voudra aider à confectionner les sandwiches en début d'après-midi.

Les créneaux de montage et démontage seront fixés après.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Centre d'entraînement deuxième épisode : Menois 2**

Monsieur le Maire expose que lors d'une réunion à TCM, le projet de Menois 2, à savoir l'implantation du centre d'entraînement sur le champ de 25 hectares a été retenu. Il déplore le fait d'avoir une nouvelle fois appris la nouvelle dans la presse et de ne pas avoir été convié à cette réunion.

### **Réunion SIVOS :**

Le budget a été voté le jeudi 9 avril. Pas de remarque particulière.

### **Candidatures pour le poste de José Vieira**

Pour remplacer José Vieira qui prendra sa retraite au 1<sup>er</sup> août, une annonce a été passée. A ce jour, 8 candidatures ont été reçues. Aucune n'est vraiment satisfaisante.

## **Photocopieur**

Le contrat du photocopieur est échu depuis septembre 2024. Il convient d'en souscrire un autre. Pour ce faire, des prestataires ont été consultés, parmi lesquelles Accès Bureautique, Néovatis et Maubrey. Aucune solution n'est pour l'instant trouvée.

## **Cambriolage**

Monsieur le Maire annonce qu'un cambriolage a eu lieu le dimanche chez un habitant de Rouillerot. Il regrette de l'avoir appris par l'intéressé et que la gendarmerie ne l'ait pas mis au courant afin qu'il puisse mettre en garde ses administrés.

Séance levée à 21H15.